



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue le 10 février 2025 au 65, route 338, aux Coteaux, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Sont présents : mesdames Myriam Sauvé et Josée Grenier, conseillères, messieurs François Deschamps, et Michel Joly, conseillers, et siégeant sous la présidence de monsieur Sylvain Brazeau, maire.

Assiste également à cette séance, madame Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière.

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes invités à participer à une séance extraordinaire du Conseil municipal convoquée par monsieur le maire, Sylvain Brazeau, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, au **65, route 338, lundi le 10 février 2025, à 18h30.**

Les sujets suivants seront à l'ordre du jour :

1. Introduction;
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 277-2025-01 décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2025
3. Abolition du poste de coordonnateur opérationnel des travaux publics et fin d'emploi du titulaire
4. Embauche – Nomination de Sandra Boulanger à titre de greffière
5. Nomination de Marco Jean à titre de trésorier
6. Période de questions
7. Levée de la session extraordinaire du 10 février 2025.

DONNÉ aux Coteaux, ce 6^e jour du mois de février deux mille vingt-cinq.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

INTRODUCTION

Monsieur Sylvain Brazeau, maire, a ouvert l'assemblée à 18 h 30 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres de conseil pour former quorum.

25-02-8956 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 10 février 2025.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 février 2025 tel que présenté.

.... ADOPTÉE

Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 277-2025-01 – Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2025

Les membres du conseil municipal, par la présente :

- donnent avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement de taxation et de tarification numéro 277-2025-01
- déposent le projet de règlement numéro 277-2025-01 intitulé : Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification pour l'année 2025-01.

25-02-8957 Abolition du poste de coordonnateur opérationnel des travaux publics et fin d'emploi du titulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux procède à une réorganisation administrative, incluant une réorganisation de ses services municipaux afin d'optimiser ses opérations et l'efficacité de la gestion des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette réorganisation, il a été évalué que le poste de coordonnateur opérationnel des travaux publics n'est plus requis et que ses responsabilités seront redistribuées à d'autres postes existants au sein de l'organisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce poste entraîne la fin d'emploi du titulaire actuel, conformément aux normes applicables en matière de gestion des ressources humaines et aux dispositions du Code du travail du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter toutes ses obligations légales et contractuelles en lien avec cette fin d'emploi, incluant les dispositions relatives aux indemnités de départ et aux droits des employés municipaux ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'abolir le poste de coordonnateur opérationnel des travaux publics, à compter du 10 février dans le cadre de la réorganisation des services municipaux ;

D'adopter l'organigramme figurant en ANNEXE ;

D'entériner par conséquent la fin d'emploi de l'employé numéro 327, en prenant effet à compter du 7 février 2025;

D'autoriser la direction générale à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une transition efficace des tâches et responsabilités liées au poste aboli, incluant notamment la transition d'un horaire de 35 heures vers un horaire de 40 heures hebdomadaires pour le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

De mandater la direction générale pour appliquer les modalités administratives et financières liées à cette fin d'emploi, notamment en ce qui concerne le paiement des indemnités applicables et l'émission des documents requis.

.... **ADOPTÉE**

25-02-8958

Embauche – Nomination de Sandra Boulanger à titre de greffière

CONSIDÉRANT les fonctions de direction générale adjointe laissées vacantes par le départ de Mme Audrey Caza le 3 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse organisationnelle de madame Dominique Côté, CRHA de DCRH Conseil présenté aux membres du comité ressources humaines le 3 janvier 2025 et aux membres du conseil le 10 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de greffière est un rôle clé au sein de la Municipalité des Coteaux et que sa nomination doit répondre aux exigences du Code municipal du Québec et des nouvelles normes en vigueur ;

CONSIDÉRANT l'article 210 du code municipal stipulant qu'il est possible de séparer les fonctions de greffier et trésorier et que ces fonctions peuvent être occupées par deux personnes ou une seule ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche a été réalisé conformément aux bonnes pratiques et qu'un comité de sélection, composé de Mme Pamela Nantel, Mme Josée Grenier et M. François Deschamps, a été mandaté pour sélectionner la candidate la plus apte à occuper cette fonction ;

CONSIDÉRANT QUE la période d'affichage du 16 janvier au 3 février 2025 a permis de recevoir plusieurs candidatures et que Mme Sandra Boulanger s'est démarquée lors des entrevues tenues le 3 février 2025, étant la candidate retenue à l'unanimité par le comité de sélection ;

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités confiés au greffier par le Code municipal du Québec, notamment en ce qui concerne la gestion des affaires juridiques et administratives de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles obligations légales en matière de gestion contractuelle, d'accès à l'information, de protection des renseignements personnels et de transparence municipale imposent un rôle élargi à la greffière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Coteaux juge opportun de désigner Mme Sandra Boulanger à titre de commissaire à l'assermentation, afin de lui permettre d'exercer des fonctions officielles supplémentaires dans le cadre de ses responsabilités administratives et légales ;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

D'embaucher Mme Sandra Boulanger, à titre de greffière de la Municipalité des Coteaux, avec une entrée en poste le 17 février 2025. Le salaire et les conditions de travail de Mme Boulanger sont régis par la politique des conditions de travail du personnel-cadre en vigueur, conformément à la lettre d'embauche transmise le 3 février 2025.

De confier à Mme Sandra Boulanger les responsabilités suivantes, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et aux nouvelles obligations légales :

- Gestion des affaires juridiques et réglementaires de la municipalité.
- Rédaction et conservation des procès-verbaux et documents officiels du conseil municipal.
- Application et suivi du Code municipal en lien avec les décisions du conseil.
- Gestion de l'accès à l'information, incluant le traitement des demandes conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.
- Supervision de la gestion contractuelle, incluant l'application des règles d'appels d'offres et d'adjudication de contrats.
- Responsable de la protection des renseignements personnels, en conformité avec les exigences de la Loi 25 sur la gouvernance des données publiques.
- Suivi des obligations de transparence et d'éthique applicables aux élus et aux employés municipaux.

De désigner Mme Sandra Boulanger à titre de commissaire à l'assermentation, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 42 de la Loi sur les commissaires à l'assermentation (RLRQ, c. C-15), lui permettant ainsi de recevoir les serments dans l'exercice de ses fonctions municipales;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DES COTEAUX

De mandater la direction générale pour prendre toutes les mesures administratives nécessaires afin de faciliter son intégration, assurer son inscription comme commissaire à l'assermentation et assurer une transition efficace dans ses nouvelles fonctions.

.... ADOPTÉE

25-02-8959 Nomination de Marco Jean à titre de trésorier

CONSIDÉRANT l'article 210 du code municipal stipulant qu'il est possible de séparer les fonctions de greffier et trésorier et que ces fonctions peuvent être occupées par deux personnes ou une seule ;

CONSIDÉRANT la récente nomination d'une greffière au sein de l'équipe administrative ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel trésorier adjoint, Monsieur Marco Jean, occupe déjà les fonctions attribuables au poste de trésorier et possède l'expertise et l'expérience requises pour assumer pleinement ce rôle ;

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités confiés au trésorier par le Code municipal du Québec, notamment en ce qui concerne la gestion financière de la Municipalité :

- Préparer et tenir à jour les livres comptables et états financiers de la municipalité ;
- Percevoir et gérer les revenus municipaux ;
- Autoriser et contrôler les dépenses et engagements financiers conformément aux règlements budgétaires et aux autorisations du conseil ;
- Préparer et présenter le budget annuel et les états financiers consolidés au conseil municipal ;
- Superviser l'application des règlements relatifs à la taxation et à la perception des comptes ;
- Assurer la conformité aux exigences légales et réglementaires en matière de gestion financière municipale.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite officialiser ce rôle en nommant Marco Jean au poste de trésorier, conformément aux dispositions légales et aux meilleures pratiques en administration municipale ;

CONSIDÉRANT l'échelle salariale cadre;

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

De nommer monsieur Marco Jean à titre de trésorier de la Municipalité des Coteaux, en remplacement de son poste actuel de trésorier adjoint, avec prise d'effet à compter du 10 février 2025 ;

De confier officiellement à Marco Jean l'ensemble des responsabilités prévues au Code municipal du Québec, notamment en matière de gestion budgétaire, de perception des taxes, de contrôle des dépenses et de production des états financiers municipaux;

DE positionner le poste de trésorier dorénavant dans la classe 18 de l'échelle salariale cadre et de fixer la rémunération de monsieur Marco Jean dans l'échelon 4 de cetteditte classe à compter de ce jour.

.... ADOPTÉE

Période de questions

Aucune intervention.

25-02-8960 Levée de la séance extraordinaire du 10 février 2025

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS,

Que la séance extraordinaire du 10 février 2025 soit levée à 18h45.

....ADOPTÉE

Sylvain Brazeau
Maire

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Sylvain Brazeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.